

Au fil de l'eau

ACTUALITÉS

DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

du bassin Loire-Bretagne

N°5 octobre 2015

Au sommaire

Les PÊCHEURS et l'AGENCE 2 - 4

Élection
Avis de l'Urfcpc sur le projet de Sdage

En PRATIQUE 5

Sage
Tri et Papi

ZOOM sur 6 - 7

La consultation du 19 décembre 2014
au 18 juin 2015

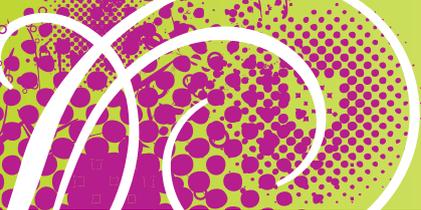
Le POINT de VUE de... 8

Régis Pétrot
Président de la Fédération de pêche du Loiret
Membre du comité de bassin de l'agence de
l'eau Loire-Bretagne



Revue de l'Union Régionale
des Fédérations départementales
pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
des régions Centre et Poitou-Charentes





Quelques élections

Suite aux élections départementales, la composition du comité de bassin a une nouvelle fois évolué.

Plusieurs votes électroniques se sont déroulés pour désigner :

Le Président de la Commission territoriale Vilaine et côtiers bretons

Thierry BURLLOT

Vice-président
de la région Bretagne

Le Président de la Commission territoriale Loire moyenne

Claude DOUCET

conseiller départemental
de l'Indre

Le Président de la Commission coopération internationale

Eric TAUFFLIEB

membre du conseil
économique, social et
environnemental régional
de Bourgogne



Election au conseil d'administration de l'agence de l'eau, collège des collectivités :
Philippe BODARD, conseiller municipal à Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire)
Yves BLEUNVEN, conseiller départemental du Morbihan

Election au comité national de l'eau, collège des collectivités :
Marie-Hélène RIAMON, conseillère régionale de Rhône-Alpes
Christian COUTURIER, vice-président de Nantes Métropole

Election à la mission d'appui technique « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)
Jean-Marc GIBEY, maire de Jargeau (Loiret)
Benoît ROLLAND, maire de Moustoir-Ac (Morbihan)

Notre avis sur le projet de Sdage

Dans notre précédent bulletin, nous évoquions la consultation nationale sur les projets de Sdage et de PGRI qui s'est déroulée au 1er semestre 2015. Notre Union régionale a donné son avis en exposant pour chaque thème sa position. Vous trouverez ci-après des passages importants de notre avis.

Pour rappel, ce projet de Sdage a été adopté par le comité de bassin du 2 octobre 2014 après de longs débats sur la gestion et le partage de la ressource. Le Sdage 2016-2021 définit les grandes orientations de gestion de l'eau, les objectifs à atteindre et les mesures pour y parvenir sur le bassin Loire-Bretagne. Ce document n'est pas opposable aux tiers mais les documents locaux (Sage, Scot...) devront être conformes à ses objectifs. Le Sdage est un document de compromis et cette nouvelle version qui a été longue à se dessiner, prend bien en compte l'évolution de notre vision de l'eau, ressource naturelle et indispensable à préserver. Depuis deux ans, le projet de Sdage a fait l'objet de nombreuses modifications qui n'ont pas facilité sa compréhension. Malgré notre implication au sein du comité de bassin ainsi que dans la commission «planification», l'Union régionale a souhaité apporter une contribution à la consultation publique pour contribuer à améliorer ce projet. Nos remarques vont dans le sens de la préservation des milieux aquatiques dans l'intérêt des pêcheurs.

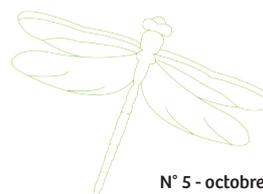
Le retour des rivières en bon état écologique Chapitres 1 et 9 du Sdage

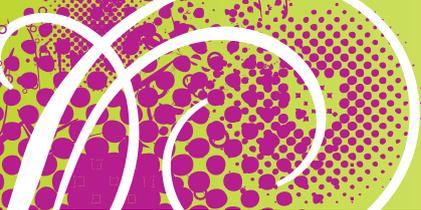
Pour répondre aux attentes, le Sdage insiste fortement sur le retour du «bon état» avec en fer de lance la continuité écologique. Il est important de réaffirmer cette position pour être sûr que l'ensemble des acteurs travaille dans le même sens. Pour rappel, ces obstacles sont perturbateurs pour les rivières mais pas seulement. En effet, le plan d'eau créé par le barrage provoque en premier lieu, un ralentissement voire une stagnation de l'écoulement. L'eau se réchauffe, la quantité d'oxygène diminue et l'eutrophisation augmente fortement. Ensuite, le stockage de sédiments à l'amont de l'ouvrage modifie fortement la morphologie naturelle du cours d'eau puisque nous retrouvons trop de sédiments et pas suffisamment en aval, provoquant une trop forte érosion et un enfoncement majeur du lit. Cette situation se retrouve dans la plupart des rivières

de nos régions et la suppression, l'arasement ou l'aménagement d'ouvrages construits dans les années 60 et 70 facilitera l'écoulement de l'eau. Une rivière vivante pourra alors dessiner son avenir en évoluant librement au cœur de sa vallée. Cette situation lui offrira la possibilité de retrouver un fonctionnement normal et favorisera le développement beaucoup plus important d'une biodiversité riche en faune et flore. Il est vrai que les projets sont ambitieux et coûteux mais au vu du gain et des effets positifs sur tout l'écosystème, cet investissement en vaut vraiment la peine pour nos générations et surtout les prochaines. Pour finir, dans nos régions, la problématique majeure est liée à la multiplicité des petits ouvrages qui pour la plupart n'ont plus aucun intérêt. Le Sdage doit sécuriser la rivière et affirmer plus fortement un principe de prévention sur le bassin versant en empêchant toutes nouvelles créations d'ouvrage et en empêchant la remise en fonctionnement de certains pour l'hydroélectricité. Il doit être ferme et interdire toute nouvelle création de plan d'eau afin d'éviter des dégradations et ainsi, ne pas être en contradiction avec sa propre politique de l'eau. Le Sdage doit prendre en compte plus fortement la problématique liée aux plans d'eau, leur localisation, leur statut administratif et leur classement en eau libre ou eau close doit être connu. Dès lors qu'ils captent une source ou sont traversés par un cours d'eau même intermittent, ils sont néfastes et créent de nombreux désordres. Ils perturbent l'évolution de la vie d'une rivière et facilitent l'introduction et le développement d'espèces indésirables préjudiciables à la biodiversité. Pour finir, la suppression des seuils est souvent nécessaire mais incomprise des usagers. Le Sdage doit apporter une aide à la sensibilisation de ces derniers mais également des riverains, sur les possibles modifications ainsi que sur leurs droits et leurs devoirs.

La menace omniprésente des pollutions diffuses Chapitres 2, 3, 4, 5 et 6 du Sdage

Aujourd'hui, les pollutions diffuses agricoles sont l'une des causes principales de la dégradation des masses d'eau en France. Cette menace doit être prise très au sérieux !





Le Sdage doit encourager plus fortement l'agriculture économe en intrants voire même l'agriculture biologique avec des aides plus importantes pour ce type d'agriculture ou encore les collectivités qui s'engagent dans du «zéro pesticide». Ces possibilités permettraient de diminuer la pollution à la source et amélioreraient fortement la qualité de la ressource. Il faut continuer à diminuer les intrants sur les grandes cultures céréalières, c'est vitale pour nous et nos générations futures. Le Sdage doit également être plus ambitieux sur la gestion et l'élimination des plantes invasives (jussie, etc.) et notamment orienter des aides plus importantes sur cette question. A terme, ces plantes altèrent fortement la qualité de l'eau et empêchent la pratique de nombreux usages comme la pêche de loisir.

De l'eau pour tous et pour longtemps *Chapitre 7 du Sdage*

«Les retenues de substitution : une fuite en avant qui n'apportera pas aux agriculteurs la sécurité qu'ils attendent» selon Delphine Batho en 2012.

Nous adhérons très sincèrement à ce principe. Nous pensons fortement que la création des réserves n'est pas une solution de lutte face aux enjeux de diminution de la ressource en eau, le réchauffement climatique, etc. auxquels nous sommes confrontés sur la gestion quantitative de l'eau. Dans nos régions et plus particulièrement en Poitou-Charentes, le manque d'eau est un problème récurrent, surtout en été. Il est important de rappeler qu'avant l'irrigation intensive, les cours d'eau ne s'asséchaient pas en été de façon aussi récurrente. Le constat est le même pour tous : il n'y a pas assez d'eau pour satisfaire les usagers. A partir de ce postulat, il faut faire des choix et aujourd'hui la priorité doit être de privilégier l'eau potable et le maintien de l'eau dans les rivières. L'intérêt économique doit arriver au second plan. Nous pensons que le Sdage doit imposer par exemple, des politiques pour économiser l'eau avec des mesures concrètes à appliquer de façon draconienne sur la totalité de son bassin.

Les zones humides, un enjeu majeur *Chapitre 8 du Sdage*

Encore aujourd'hui et ce malgré de nombreux efforts, les zones humides ne sont toujours pas respectées. De nombreux projets comme Sivens, Notre-Dame-des-Landes ou encore la LGV Tours-Bordeaux impactent les zones humides. Devons-nous avec la connaissance que nous avons, continuer à ignorer ce que l'on sait au profit du développement économique?

A la lecture du projet de Sdage, nous retrouvons le triptyque indispensable et qui satisfait certains usagers : «éviter, réduire, compenser». Il est important que ce document réaffirme le fort intérêt de protéger ces milieux mais il devrait mettre en valeur le fameux caractère extraordinaire de leur destruction. Le projet de Sdage devrait en plus d'être ferme, indiquer des contraintes de délai pour mettre en oeuvre la compensation.

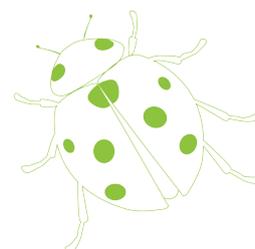
Les têtes de bassin versant sous-estimées *Chapitre 11 du Sdage*

Le chapitre sur les têtes de bassin est toujours un peu léger malgré les remarques effectuées en commission. Il n'impose pas de protection et de restauration forte ou très ambitieuse. Or, il faut reconnaître que nous sommes sur des zones prioritaires et privilégiées, qui nous semblent d'intérêt général et qui mériteraient une protection ultime. Aujourd'hui, avec notre connaissance, il est de notre devoir d'éviter toute pollution «à la source». Par conséquent, le Sdage doit instaurer des préconisations plus concrètes obligeant directement les acteurs à préserver les têtes de bassin.

Une gouvernance en danger *Chapitre 12 du Sdage*

Sur les deux dernières années, nous avons regretté les pressions de nombreux acteurs sur le comité de bassin. Une multitude de décisions actées en commission ont souvent été remises en question et rouvertes en séance plénière. Nous considérons que ces actes bafouent la démocratie participative instaurée dans cette instance. Par ailleurs, nous regrettons de voir que la représentation des associations de protection de l'environnement est moindre comparée aux industriels ou agriculteurs. Nous demandons une nouvelle fois que l'on retrouve un équilibre logique entre les usagers. Nous pensons également que le Sdage n'évoque pas suffisamment les moyens humains mis à disposition pour atteindre les objectifs. Les actions de police de l'eau doivent être soutenues certes financièrement mais également politiquement afin de maintenir une surveillance de l'environnement, de qualité.

Retrouvez l'avis complet de l'Union Régionale auprès de votre Fédération départementale.



Sage

Le comité de bassin a donné un avis favorable aux deux projets de Sage suivants :

Le **Sage Blavet** se situe au centre de la Bretagne, sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan. 4 enjeux principaux sont présents sur le bassin : gestion équilibrée de la ressource en eau, protection et restauration des milieux aquatiques, gestion et restauration des zones humides ainsi que des cours d'eau en bon état, protection contre les inondations, gestion de l'étiage et partage de la ressource.

Le **Sage Boutonne** est quant à lui, situé au nord-ouest du bassin Adour-Garonne, entre le Sud des Deux-Sèvres et le Nord de la Charente. La Boutonne est le principal affluent rive droite de la Charente. Suites aux échanges, l'enjeu majeur sur ce Sage est la gestion quantitative. En effet, au vu de la rareté de l'eau dans ce secteur, il est important de partager la ressource entre irrigation intensive, adduction en eau potable et protection des milieux aquatiques.



Le programme de surveillance de l'état des eaux

Le comité de bassin de juillet dernier a émis un avis favorable sur le programme de surveillance 2016 - 2021. L'arrêté du préfet coordonnateur de bassin sera rédigé prochainement.

Ce programme définit les paramètres et les méthodes de contrôle pour le suivi de l'état des eaux, cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, estuariennes et souterraines.

Il est constitué de plusieurs documents :

~ Le **contrôle de surveillance**, destiné à l'évaluation et au suivi de l'état général des eaux. Il répertorie les paramètres mesurés et restitue fidèlement l'état général des eaux : physico-chimie, biologie, micro-polluants, piézométrie, poissons, invertébrés, algues, etc.

~ Le **contrôle opérationnel**, qui évalue et réalise un suivi des eaux qui n'atteindront pas le bon état.

~ Le **contrôle d'enquête** est quant à lui, mis en place lorsque une masse d'eau fait l'objet d'un déclassement et que la cause semble inconnue.

~ Les **contrôles additionnels**, scrutent en cas de besoin, les captages d'eau de surface pour l'eau potable, ainsi que certains sites Natura 2000.

Cet ensemble de contrôles permet d'établir des cartes d'état des eaux et de vérifier la progression vers l'objectif de « bon état ».



Bilan de la consultation

Consultation sur l'eau : les résultats en Loire-Bretagne

Que pense le public des projets de plan de gestion des eaux et des risques d'inondations ? Les résultats de la consultation en Loire-Bretagne sont disponibles : plus de 5 000 habitants, des groupes d'acteurs, des associations, des collectivités ont donné leur avis.

Pour environ deux répondants sur trois, les actions proposées par le plan de gestion des eaux (Sdage) sont assez bien adaptées aux enjeux du bassin

- 67 % pensent que les actions proposées sont adaptées pour garantir des eaux de qualité.
- 65 % pensent qu'elles le sont pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés.

Les avis sont un peu moins favorables quand il s'agit du partage de la ressource en eau ou de notre organisation collective pour gérer l'eau.

- 59 et 61 % les jugent adaptées.

Les répondants sont partagés sur l'ambition et l'effort financier à fournir pour reconquérir des eaux en bon état...

- 46 % sont d'accord avec la proposition du Sdage : * maintenir l'effort financier actuel pour atteindre 61 % des eaux en bon état en 2021.
- 45 % sont prêts aller plus vite et à dépenser plus. Seulement 9 % voudraient dépenser moins.

La plupart des répondants accueillent assez favorablement le plan de gestion des risques inondations

- 7 personnes sur 10 pensent qu'il est adapté pour ne pas aggraver les risques d'inondation.

Les deux tiers de répondants le jugent bien adapté pour favoriser un retour rapide à la normale en cas d'inondation et pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Des avis un peu différent selon le profil et l'origine géographique des répondants

Les moins de 25 ans, les lycéens et étudiants et les habitants des villes de plus de 100 000 habitants ont tendance à être plus positifs et à accueillir plus favorablement les propositions faites.

Les 50-64 ans, les habitants des communes de moins de 2 000 habitants, les hommes, les agriculteurs, les retraités et les habitants de Mayenne-Sarthe-Loir émettent généralement des avis plus réservés.

Plus de la moitié des répondants font des propositions, les plus fréquentes sont :

- mener des actions sur l'agriculture
- augmenter les contrôles et les sanctions
- mener des actions contre la pollution des villes et des industries
- connaître, éduquer, former
- mener des actions de gestion de l'espace
- appliquer le principe pollueur-payeur
- faire des dépenses plus efficaces
- réaliser des économies d'eau

Le comité de bassin analyse ces avis

Le comité de bassin et ses commissions examinent aujourd'hui tous ces avis. Le comité de bassin consacrer sa séance du 4 novembre prochain à l'arbitrage sur les demandes d'évolution du projet de Sdage.

Consultation réalisée auprès des habitants du bassin Loire-Bretagne à l'aide d'un questionnaire mis à la disposition du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

Voir les résultats complets de la consultation sur http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/consultation_2014_2015

Les actions de L'Urfcpc

L'Union régionale s'est fortement impliquée pour faire connaître la consultation, l'expliquer et rédiger un avis. La promotion des actions de l'agence de l'eau, du comité de bassin et du travail réalisé sur le projet de Sdage était une de nos missions depuis plus d'un an.

Information dans tous les Conseils d'administration, Bureau et Congrès

Depuis juillet 2014, l'Union Régionale a informé et incité les Fédérations de Pêche à relayer la consultation sur le projet de Sdage, lors des Bureaux, Conseils d'Administrations et réunions techniques ou administratives. Nous avons également invité les Fédérations à informer leurs adhérents lors des assemblées générales qui se déroulent de février à avril. Elles ont également mis une affiche et des questionnaires papier à l'accueil.

Publication

Lors de notre précédent bulletin, nous vous avions succinctement présenté le projet de Sdage et officiellement la consultation. D'ailleurs, une double page lui était entièrement consacrée.

Insertion généralisée dans les guides départementaux des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique.



Sur les réseaux sociaux, nous avons relayé l'affiche avec le lien vers la consultation à plusieurs reprises et ajouter la vidéo de Méli-mélo qui évoque la consultation de façon très sympathique.

Participation aux salons de la pêche de Châteauroux

Le salon de la pêche de Châteauroux (Indre-36) s'est déroulé les 20, 21 et 22 février 2015. En association avec la Fédération de Pêche de l'Indre, du Loiret et d'Eure-et Loir, nous avons expliqué l'intérêt de nos structures et mis en avant les travaux de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Ce salon est toujours l'occasion d'échanger avec les pêcheurs et cette année, nous avons pu insister et sensibiliser sur l'importance du projet de Sdage. De nombreux visiteurs sont repartis avec le questionnaire papier afin de répondre à la consultation. A noter, que le salon a accueilli près de 18 000 personnes sur 3 jours.

Sites internet

Les sites internet des Fédérations ont été utilisés pour relayer la consultation. Sur les 8 Fédérations concernées par le bassin Loire-Bretagne, 5 ont relayé l'information.

Nous avons relayés la consultation via nos comptes Facebook et Twitter. D'ailleurs, nous vous invitons à nous rejoindre sur ces nouveaux moyens de communication.

~ www.facebook.com/Urfcpc
~ twitter.com/URFCPC

La pêche en régions Centre et Poitou-Charentes
27 avril · 📍

Moins de deux mois pour donner votre avis ! N'hésitez plus !!
<https://youtu.be/zAeHdOIWgHk>



Méli Mélo - Répondez à la consultation publique sur l'eau
Nous sommes tous consultés par le ministère en charge de l'écologie et les agences de l'eau sur trois grands volets de la politique de l'eau : la préservation...
YOUTUBE.COM

L'eau vous consulte



Accueil

Plus de 2000 personnes se sont exprimées sur l'eau en Loire-Bretagne. Jusqu'au 18 juin, vous aussi, donnez votre avis sur les actions à mettre en place pour l'eau, les inondations et le milieu m...

www.prenons-soin-de-leau.fr
PRENONS-SOIN-DE-LEAU.FR



Le point de vue de ...



Régis PETROT

**Président de La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret
Membre du Comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

Régis est un homme passionné de nature, d'histoires, ex-compétiteur de pêche au coup disposant d'un matériel impressionnant, il est prêt à passer des heures au bord de l'eau. Il aime également rechercher le brochet dans les plans d'eau où taquiner le goujon dans des rivières sableuses comme le Cosson. Grand amateur d'art populaire, comme il le dit atteint d'une maladie incurable «la collectionniste aiguë», il récupère, remet en état, classe de très nombreux outils, poteries utilitaires, tout objet se rattachant à la Sologne et au Val-de-Loire.

Sa maison en intérieur solognot construit de ses mains et annexe sont devenues un véritable musée. Il aime le terroir, ce qu'il produit et n'hésite jamais à aller se ressourcer en Dordogne, une terre d'adoption.

Quel est votre rôle au sein du comité de bassin ?

Je suis présent au comité depuis 2012. C'est une grande institution avec de nombreux membres et il n'est pas toujours facile de trouver sa place. Aujourd'hui, je pense avoir un rôle d'écoute, de dialogue, de concertation avec les autres acteurs désirant défendre le même intérêt : l'eau et les milieux aquatiques, mais également un rôle de transmission.

Avez-vous le sentiment d'être mieux écouté au sein de cette instance ?

Il est très difficile de pouvoir s'exprimer. Les «ténors» sont toujours présents, organisés, prennent la parole sans discontinuer pour un mot, une virgule, une tournure de phrase. Cette situation est parfois très désagréable. Il faut croire que les agriculteurs, irrigants et industriels sont les seuls à faire «tourner le monde» pour le bien de l'humanité. Mais vivent-ils vraiment sur la même planète que nous ?

Quelle est la situation des rivières dans le Loiret ?

Cet été, notre moral en constatant le niveau des rivières, quand il reste de l'eau, était au plus bas. Là encore, l'égoïsme tient le haut de

l'échelle. Nous avons une rivière sans eaux, nous cherchons, nous trouvons. Ne voulant pas voir les pelouses jaunir devant son château, le propriétaire barre la rivière et arrose copieusement. A nous de trouver et de dénoncer le fauteur. Ensuite, il nous faut une justice qui soit forte et prenne les mesures nécessaires à la protection de nos milieux. L'absence de pluviométrie à parfois bon dos.

Que pensez-vous de la pêche du silure de nuit ?

C'est vraiment un sujet qui me fâche ! L'idée que nous pourrions autoriser de pêcher le silure de nuit alors que la pêche du carnassier est interdite est une décision qui serait prise «à l'emporte-pièce». La non-connaissance voir l'ignorance des problématiques de nuit sur la Loire a été escamotée. Nous constatons chaque jour le positionnement de tête pensante. Un fleuve, une rivière possède des berges. Restons les pieds sur terre, je crois que sur cette thématique, la concertation a été oubliée mais nous avons réussi à rediscuter du sujet avec notre échelon national et éviter que cela entre en vigueur en défendant l'intérêt des autres espèces.



Et des cormorans ?

Trop de poissons dans nos rivières et plans d'eau de Sologne comme en Val-de-Loire, j'espère qu'avec la sécheresse de cet été, beaucoup ne souhaiteront plus s'éterniser dans notre région où qu'ils s'assommeront sur les pierres. Plus sérieusement, les populations s'adaptent aux milieux et deviennent malheureusement pour nous, sédentaires. En 2014, plus de 200 nicheurs ont été régulés sur un seul secteur de Loire par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Je les encourage vivement à continuer.

Et la pêche dans tout ça ?

Il reste beaucoup de sujets à voir et débattre autour du monde de la pêche. Je pense à l'harmonisation de nos missions de police de la pêche avec une surveillance accrue de nos parcours, la rédaction et le suivi des procès-verbaux. L'impuissance de nos Fédérations devant les aappma non-réciprocaires. La besogne et des dossiers de plus en plus lourds à ingurgiter et les réunions qui se succèdent tout au long de l'année ne laissent que peu de temps pour tremper du fil dans l'eau. Personnellement, dans quelques temps, je serai plus présent et assidu à la pêche ...



Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes

11 rue Robert Nau - vallée Maillard - 41000 Blois
Tel : 02.54.90.25.67 / ur_centre_poitou-charentes@orange.fr

Au fil de l'eau - Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes. Bulletin semestriel. **Directeur de la publication** : Serge Savineaux. **Conception et réalisation** : Julien Prosper. **Photos** : Laurent Madelon ; Julien Prosper ; **Impression** : ISF (Blois)

Document réalisé avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France



Établissement public du ministère chargé du développement durable

